

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

UFI: 1S5Y-E2KT-D00Q-484P

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                      |                                  |                              |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société:             | AnalytiChem GmbH                 |                              |
|                      | ACD                              |                              |
| Rue:                 | Stempelstraße 6                  |                              |
| Lieu:                | D-47167 Duisburg                 |                              |
| Téléphone:           | 0203/5194-0                      | Téléfax: 0203/5194-290       |
| E-mail:              | info@analytichem.de              |                              |
| Interlocuteur:       | Abteilung Produktsicherheit      | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail:              | produktsicherheit@analytichem.de |                              |
| Internet:            | www.analytichem.de               |                              |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit      |                              |

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1B; H314

Eye Dam. 1; H318

STOT SE 3; H335

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ammoniac

Mention Danger

d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l**

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 2 de 13

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Mélanges en solution aqueuse

**Composants pertinents**

| N° CAS    | Substance   |              |                  | Quantité   |
|-----------|---|--------------|------------------|------------|
|           | N° CE   | N° Index     | N° REACH         |            |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                      |              |                  |            |
| 1336-21-6 | Ammoniac  |              |                  | 5 - < 10 % |
|           | 215-647-6   | 007-001-01-2 | 01-2119488876-14 |            |
|           | Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H314 H400 H411 |              |                  |            |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

| N° CAS    | N° CE  | Substance | Quantité   |
|-----------|--|-----------|------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA   |           |            |
| 1336-21-6 | 215-647-6  | Ammoniac  | 5 - < 10 % |
|           | par inhalation: CL50 = 4230 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 350 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=10 |           |            |

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 3 de 13

#### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant  
Corrosion  
Toux  
Dyspnée  
Troubles gastro-intestinaux  
perforation de l'estomac  
État inconscient  
Vomissement  
Collapsus circulatoire  
Spasmes  
Oedème pulmonaire  
Risque de lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles  
Formation de mélanges explosifs avec: Air  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 4 de 13

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

##### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l**

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 5 de 13

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Formation de mélanges explosifs avec: Air

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

**Information supplémentaire**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS    | Désignation      | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|-----------|------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7664-41-7 | Ammoniac anhydre | 10  | 7                 |                   | VME (8 h)    |         |
|           |                  | 20  | 14                |                   | VLE (15 min) |         |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l**

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 6 de 13

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

| N° CAS    | Désignation                     | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                 |
|-----------|---------------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| 1336-21-6 | Ammoniac                        |                   |            |                        |
|           | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | systemique | 47,6 mg/m <sup>3</sup> |
|           | Salarié DNEL, aigu              | par inhalation    | systemique | 47,6 mg/m <sup>3</sup> |
|           | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | local      | 14 mg/m <sup>3</sup>   |
|           | Salarié DNEL, aigu              | par inhalation    | local      | 36 mg/m <sup>3</sup>   |
|           | Salarié DNEL, à long terme      | dermique          | systemique | 6,8 mg/kg p.c./jour    |
|           | Salarié DNEL, aigu              | dermique          | systemique | 6,8 mg/kg p.c./jour    |
|           | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation    | systemique | 23,8 mg/m <sup>3</sup> |
|           | Consommateur DNEL, aigu         | par inhalation    | systemique | 23,8 mg/m <sup>3</sup> |
|           | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation    | local      | 2,8 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | Consommateur DNEL, aigu         | par inhalation    | local      | 7,2 mg/m <sup>3</sup>  |
|           | Consommateur DNEL, à long terme | dermique          | systemique | 68 mg/kg p.c./jour     |
|           | Consommateur DNEL, aigu         | dermique          | systemique | 68 mg/kg p.c./jour     |
|           | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale    | systemique | 6,8 mg/kg p.c./jour    |
|           | Consommateur DNEL, aigu         | par voie orale    | systemique | 6,8 mg/kg p.c./jour    |

**Valeurs de référence PNEC**

| N° CAS    | Désignation                    | Valeur     |
|-----------|--------------------------------|------------|
|           | Milieu environnemental         |            |
| 1336-21-6 | Ammoniac                       |            |
|           | Eau douce                      | 0,001 mg/l |
|           | Eau douce (rejets discontinus) | 0,007 mg/l |
|           | Eau de mer                     | 0,001 mg/l |

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 7 de 13

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L  
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L  
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.  
La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: K  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |          |                          |
|--|----------|--------------------------|
| L'état physique:   | Liquide  |                          |
| Couleur:   | incolore |                          |
| Odeur:   | piquant  |                          |
| Point de fusion/point de congélation:  |          | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |          | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité:  |          | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité:   |          | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:   |          | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:  |          | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation:   |          | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:  |          | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur (à 20 °C):   |          | alcalin                  |
| Viscosité cinématique:   |          | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:   |          | complètement miscible    |
| Solubilité dans d'autres solvants  |          |                          |
| Aucune donnée disponible   |          |                          |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  |          | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  |          | Aucune donnée disponible |
| (à 20 °C)  |          |                          |
| Pression de vapeur:  |          | Aucune donnée disponible |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 8 de 13

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Densité (à 20 °C):          | 0,9727 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité apparente:          | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Dangers d'explosion                  |                          |
| Aucune donnée disponible             |                          |
| Combustion entretenue:               | Aucune donnée disponible |
| Température d'inflammation spontanée |                          |
| solide:                              | Aucune donnée disponible |
| gaz:                                 | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes               |                          |
| Aucune donnée disponible             |                          |

##### Autres caractéristiques de sécurité

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation:               | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en corps solides:          | 0                        |
| Point de sublimation:             | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement:          | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible:         |                          |
| Viscosité dynamique:              | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Formation de mélanges explosifs avec: Air

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant, mercure (Hg)., Oxygène, Peroxyde d'hydrogène, Acide, Chlore, Métaux lourds, Acide nitrique, Brome, Bromure d'hydrogène (HBr), Gaz d'acide chlorhydrique, Oxydes d'azote (NOx), Fluorure d'hydrogène, Dioxyde de carbone,

### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Métal

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l**

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 9 de 13

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS    | Substance               |                |        |  |   |
|-----------|-------------------------|----------------|--------|--|---|
|           | Voie d'exposition       | Dose           | Espèce | Source                                       | Méthode                                 |
| 1336-21-6 | Ammoniac                |                |        |  |   |
|           | orale                   | DL50 350 mg/kg | Rat    | Journal of Industrial Hygiene and Toxicology | OECD Guideline 401                      |
|           | inhalation (1 h) vapeur | CL50 4230 mg/l | Souris | Bull. Environm. Contam. Toxicol, 1982, 2     | Assessment of acute inhalation toxicity |

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Ammoniac)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Autres informations**

- Irritant
- Corrosion
- Toux
- Dyspnée
- Troubles gastro-intestinaux
- perforation de l'estomac
- État inconscient
- Vomissement
- Collapsus circulatoire
- Spasmes
- Oedème pulmonaire
- Risque de lésions oculaires graves.

**Information supplémentaire**

dermatite

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 10 de 13

irritations des muqueuses

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| N° CAS    | Substance                         | Dose             |          | [h]   [d] | Espèce                 | Source                                    | Méthode                                  |
|-----------|-----------------------------------|------------------|----------|-----------|------------------------|---|--|
| 1336-21-6 | Ammoniac                          |                  |          |           |                        |   |  |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50<br>3,4 mg/l | 0,75 -   | 96 h      | Pimephales promelas    | Trans Amer Fish Soc; 112 (5). 1983. 705-  | Assessment of acute toxicity in the fath |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50             | 101 mg/l | 48 h      | Daphnia magna          | Environ. Toxicol. Chem. 5: 443-447 (1986) | other: ASTM E729-80                      |
|           | Toxicité pour les poissons        | NOEC             | 1,2 mg/l | 61 d      | Oncorhynchus gorbuscha | Fish. Bull. 78(3): 641-648 (1980)         | OECD Guideline 210                       |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

| N° CAS    | Substance | Log Pow |
|-----------|-----------|---------|
| 1336-21-6 | Ammoniac  | -1,38   |

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Effet nocif par modification du pH.

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH<sub>3</sub>/l

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 11 de 13

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

##### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH3/l**

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 12 de 13

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12.

**Abréviations et acronymes**

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

| Classification          | Procédure de classification         |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Met. Corr. 1; H290      | Sur la base des données de contrôle |
| Skin Corr. 1B; H314     | Méthode de calcul                   |
| Eye Dam. 1; H318        | Méthode de calcul                   |
| STOT SE 3; H335         | Méthode de calcul                   |
| Aquatic Acute 1; H400   | Méthode de calcul                   |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul                   |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Solution 1: Solution à l'ammoniac 119 g NH<sub>3</sub>/l**

Date de révision: 13.06.2024

Code du produit: 33286

Page 13 de 13

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*